



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins pour les victimes de violences sexuelles durant l'enfance

Question écrite n° 14665

Texte de la question

Mme Christelle D'Intorni appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le coût du parcours de reconstruction des victimes de violences sexuelles subies durant l'enfance. Les violences sexuelles commises à l'encontre des enfants constituent l'une des atteintes les plus graves à leur intégrité ainsi qu'à leur développement. Si les conséquences de ces violences sont aujourd'hui mieux reconnues, leur impact se prolonge durant toute une vie, affectant profondément la santé mentale, physique, les parcours professionnels et les relations sociales des victimes. Une enquête récente menée auprès de plusieurs centaines de personnes ayant subi des violences sexuelles durant l'enfance met en lumière une réalité particulièrement préoccupante : la reconstruction a un coût financier considérable pour les victimes elles-mêmes. Le reste à charge moyen supporté au cours du parcours de reconstruction atteindrait plus de 21 000 euros. Derrière ces chiffres se trouvent des parcours de vie fracturés par des années de souffrance et de détresse. L'étude souligne notamment que de nombreuses victimes ont été suivies pendant de longues années sans que le lien entre leurs troubles et les violences subies dans l'enfance ne soit clairement identifié. Elle indique également qu'une grande part d'entre elles renonce à certains soins pour des raisons financières, se tournant vers des consultations psychologiques en libéral, souvent peu ou pas remboursées. Ces constats font écho aux travaux de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), qui avait déjà souligné l'ampleur sanitaire et sociale de ces violences et la nécessité de mettre en place un véritable parcours de soins spécialisé et accessible. De plus, en tant que membre de la délégation aux droits des enfants à l'Assemblée nationale, Mme la députée estime qu'il est essentiel que la reconstruction des victimes ne soit pas entravée par des obstacles financiers insurmontables. Après les violences subies dans l'enfance, il ne saurait être acceptable que les victimes aient à supporter seules le poids financier de leur prise en charge. En définitive, elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences sexuelles subies durant l'enfance, notamment en renforçant l'accès aux soins spécialisés et en réduisant le reste à charge financier pesant sur leur parcours de reconstruction.

Données clés

Auteur : [Mme Christelle D'Intorni](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14665

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3610